

# Réseau N°81

MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

## La mutualisation, l'atout du collectif



### La Une

La définition, dans le dictionnaire, du mot « normalisation » peut rebuter, avec ses notions de contraintes ou de standard statique... Avec la DSN, la protection sociale a compris et démontré que la normalisation est, en fait, un enjeu permanent. Normaliser les données envoyées par les entreprises et leurs usages dans les SI des organismes est une nécessité : l'entreprise n'a pas un métier de protection sociale en son sein, elle a par contre, des compétences en paie. C'est la paie qui est la référence de fait, si l'on veut que l'entreprise maîtrise ce qu'elle nous transmet. Nécessité aussi parce que les SI des organismes ont été créés sur la base de leur textes réglementaires et non sur une structuration « à la source » des données sociales. Normaliser, c'est se donner les moyens de bien traduire pour passer de la source à la cible. C'est aussi utiliser le patrimoine de la DSN, avec sa grammaire et son vocabulaire très riches, alors qu'elle couvre déjà près de 50 procédures, avec d'autres à venir. Et c'est enfin, alléger les procédures des entreprises en maximisant la réutilisation, tout en sachant que cela passe par une réconciliation entre des notions jusque-là cloisonnées : tout un programme !

**Élisabeth Humbert-Bottin**  
Directeur Général du GIP-MDS



### Édito

Face à la crise, la mutualisation est plus que jamais nécessaire. C'est grâce à des actions coordonnées que nous réalisons les modifications nécessitées par la loi pour les entreprises, sans leur ajouter de difficultés, alors qu'elles ont déjà beaucoup à faire dans le contexte actuel. Désormais, et la crise nous le montre plus encore, ce n'est pas le manque d'informations et d'orientations qui pose problème, c'est l'excès et la dispersion. Une dispersion qui ne doit plus durer, dans un contexte où la DSN sert près de 50 traitements.

Mettre en perspective les attentes de chacun des OPS et mutualiser leurs besoins est désormais une évidence. La mutualisation au sein de la sphère sociale va au-delà d'un site partagé : procédures et informations se mêlent dans ce patrimoine que seule la solidarité entre tous les OPS permet de garantir. La protection sociale a largement montré qu'elle savait faire vivre ce bien commun : sachons consolider cette approche globale dans nos échanges avec les entreprises et dans la connaissance à diffuser aux gestionnaires de paie, aux experts-comptables et aux éditeurs.

**Éric Hayat**  
Président du GIP-MDS

# Net-entreprises.fr fait peau neuve

**Le GIP-MDS a lancé un projet de révision de l’affichage du site net-entreprises.fr, nommé projet REVA. Au menu, des changements graphiques qui permettent de mieux servir les attentes des utilisateurs.**

L’offre de net-entreprises.fr a évolué depuis ses origines. Le portail déclaratif des débuts s’est étoffé progressivement pour proposer de nombreux services connexes, facilitant la gestion des déclarations. « *Nous souhaitons mettre en avant, dès la page d’accueil, l’ensemble de notre bouquet de services. Toutes les pages publiques du site ont donc été révisées selon une nouvelle charte graphique et leur contenu réorganisé et synthétisé* », indique Fleur Le Logeais, Directrice de l’Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS.

Les usagers de net-entreprises.fr sont variés : entreprises, Fonction Publique, tiers-déclarants, ou encore éditeurs, ils ne viennent pas sur le site pour les mêmes services. Cette révision leur permet un accès personnalisé selon leur profil. Ils pourront, dès la page d’accueil et avant même leur authentification, accéder directement aux services qui les concernent.

## Un travail collectif

Ce projet comprend également l’intégration du site dsn-info.fr dans net-entreprises.fr. « *La DSN étant quasi généralisée, il est moins pertinent d’avoir un site particulier sur le sujet. La DSN fait partie intégrante de l’offre de net-entreprises.fr, les informations dédiées doivent aussi se trouver sur le portail* », précise Virginie Etcheto, Responsable Relations Utilisateurs au GIP-MDS. Cette intégration a entraîné la refonte de la base de connaissances et du MOOC (espace de tutoriels vidéos), avec des évolutions graphiques et techniques, facilitant leur utilisation.

Reva a été conçu dans une démarche utilisateurs. Ils ont été sollicités à différentes étapes clés, pour recueillir leurs besoins et s’assurer que le projet était conforme à leurs attentes. Le service Relation Utilisateurs, par sa proximité avec les usagers, a orchestré l’ensemble des travaux, en collaboration avec les services Communication, Gestion du Parc Applicatif et la Production. Le site a été mis en ligne fin novembre.

## Focus

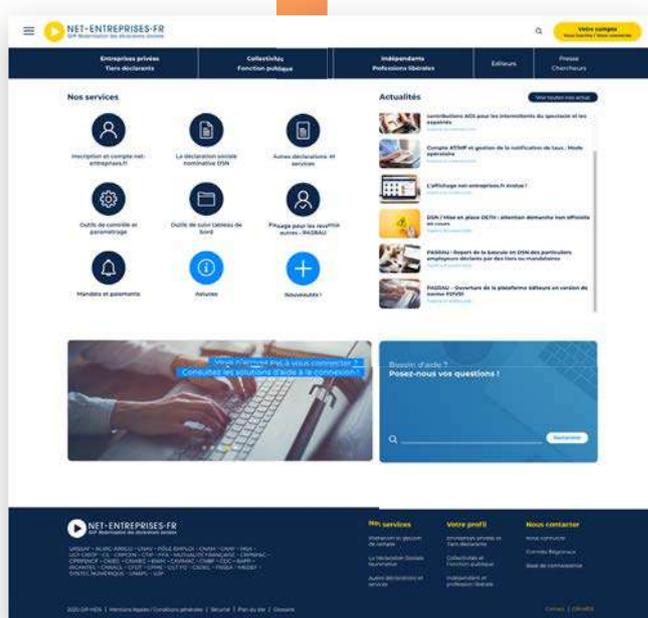
### Normalisation des CRM grâce à NEORes

NEORes (Norme d’Echanges Optimisée des Retours Sociaux) est conçue par le GIP-MDS, en lien avec les éditeurs et les partenaires dans le cadre des principes de normalisation qui ont fait le succès de la DSN. NEORes va permettre de normaliser les retours adressés aux entreprises. L’objectif ? Faciliter le traitement des comptes-rendus par le logiciel de paie et améliorer encore la qualité des données en DSN.

Premier périmètre visé : les comptes-rendus mutualisés entre l’Acos et l’Agirc-Arrco, suite au transfert du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire aux Urssaf. Un pilote est prévu à l’automne 2021 pour une mise en production en janvier 2022.

**Julie Conti**

Coordinatrice de la mission normalisation, GIP-MDS



Page d'accueil du nouveau site net-entreprises.fr

# Compte AT/MP : des services en plus !

**Le compte AT/MP permet aux entreprises de récupérer leur taux de cotisation AT/MP par voie dématérialisée. Il est désormais le réceptacle de nouveaux services. Détails avec Arnaud Maurer, Responsable du département tarification à l'Assurance Maladie - Risques professionnels.**



**Arnaud Maurer**  
Responsable  
du département tarification  
à l'Assurance Maladie -  
Risques professionnels

« Le choix de réunir l'ensemble de nos téléservices sur le compte AT/MP permet d'accroître son attractivité et son utilité pour les entreprises », indique Arnaud Maurer. La nouvelle offre comprend la mise à disposition du bilan de sinistralité, l'attestation des indicateurs des risques professionnels et un service de demande en ligne des Subventions Prévention TPE et COVID.

## Un accès pour les tiers-déclarants

À l'origine, le compte AT/MP n'était dédié qu'aux entreprises. Les experts-comptables pouvaient consulter les données de leurs clients en utilisant des codes individuels pour chacun d'eux. Or, ils souhaitaient pouvoir s'identifier en tant que tiers-déclarants et accéder, avec un même code, aux informations de leurs clients. « Nous avons œuvré avec le GIP-MDS pour ouvrir le compte aux tiers-déclarants via net-entreprises.fr, en juillet 2020. Elargir l'accès à nos services donne plus de visibilité à nos actions en faveur de la diminution et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles », poursuit Arnaud Maurer.

Par ailleurs, la notification dématérialisée du taux de cotisation s'élargit. En janvier 2020, les entreprises de plus de 149 salariés ont eu l'obligation de passer à la dématérialisation. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les entreprises, d'au moins 10 salariés, seront aussi concernées. Elles ne recevront plus leur taux par courrier papier et doivent donc se créer un compte AT/MP.

## Des demandes de subvention facilitées

Autre nouveauté importante, depuis l'été 2020, la possibilité de demander des subventions via le compte AT/MP. Les entreprises ont accès aux subventions de l'Assurance Maladie - Risques professionnels avec leurs conditions d'attribution, et elles peuvent les demander via un formulaire en ligne. « Nous souhaitons privilégier ce processus qui est assez simple et fiable. Grâce à notre outil d'analyse des numéros de SIRET, nous informons l'entreprise des subventions auxquelles elle a droit. Elle peut suivre en temps réel l'état d'avancement de sa demande, et peut interagir avec la caisse régionale sur le sujet », détaille Arnaud Maurer.

Pour communiquer sur ces nouveautés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels s'est associée avec le GIP-MDS et le CSOEC\* avec la diffusion d'articles et des brochures avec toutes les informations utiles. « Le compte AT/MP est la vitrine de l'ensemble des actions de la branche. D'autres projets sont en cours, pour qu'il soit de plus en plus étoffé et utile aux entreprises », conclut Arnaud Maurer.

\* Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Compte AT/MP	MON PROFIL AT/MP	MES SERVICES
	Mon taux AT/MP en vigueur L'historique de mes taux AT/MP Les données pour mon prochain taux AT/MP	Télécharger mes décisions de taux AT/MP Télécharger l'attestation de mes indicateurs des risques professionnels
	Mon bilan des risques professionnels	Demander une «Subvention Prévention TPE»
<b>DOCUMENTS DE REFERENCE</b>		
Comprendre mon compte AT/MP		
Les barèmes des coûts moyens		
Sites utiles et contacts		
Mentions légales du Compte AT/MP		

Gestion du compte AT/MP

# Un espace Employeurs et Financeurs pour Mon Compte Formation

Le site Mon Compte Formation, créé en 2019, permet aux titulaires de droits CPF de les mobiliser pour suivre une formation. Pour compléter ce dispositif, la Caisse des Dépôts (CDC) a créé l'Espace des Employeurs et des Financeurs. Présentation.



**Laure Manoukian**  
Responsable  
du service Produits,  
direction de la Formation  
Professionnelle CDC

En ligne depuis le 3 septembre 2020, l'Espace des Employeurs et Financeurs, permet aux employeurs de doter les comptes CPF de leurs salariés. « Il n'est pour l'instant ouvert qu'aux entreprises, mais nous souhaitons l'élargir progressivement à d'autres financeurs, tels que les régions, les branches, les OPCO qui pourront procéder à du financement tiers sur les comptes de titulaires », précise Laure Manoukian, Responsable du service Produits à la Direction de la Formation Professionnelle de la CDC.

## Une habilitation via net-entreprises.fr

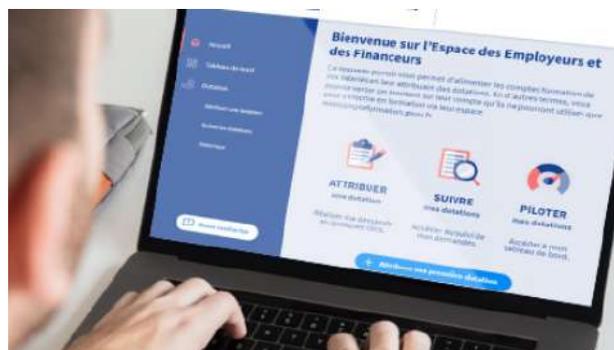
Pour accéder à cet espace, les employeurs doivent au préalable s'habilitier au service Mon Compte Formation. « Ce service est accroché sur net-entreprises.fr, dans notre bouquet de services pour les employeurs. L'Espace des Financeurs utilise MAG\* pour la gestion des identifiants de connexion : les employeurs habilités peuvent se connecter directement en utilisant leurs identifiants net-entreprises.fr », indique Luc Bernard, Chef de projets au GIP-MDS. « Pour les employeurs, c'est une facilité, car ils utilisent déjà net-entreprises.fr pour de nombreux services. Pour nous c'est une sécurité, les personnes habilitées sont forcément des employeurs. Ces notions de facilité et de sécurité sont renforcées par l'usage des identifiants communs », poursuit Laure Manoukian.

## Faciliter les actions de formation

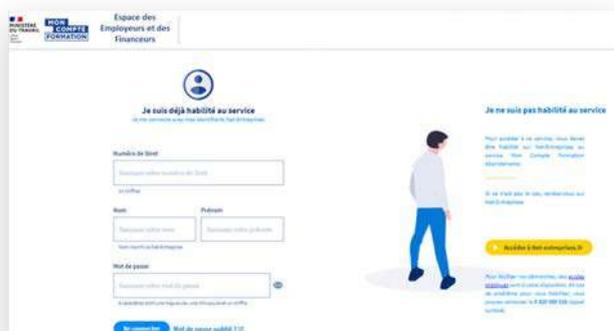
Ce dispositif donne plus d'autonomie aux salariés et aux employeurs pour financer des formations.

\*MAG : Mire d'Authentification Générique, qui permet à l'utilisateur de passer d'un site à l'autre sans se ré-authentifier

Il permet la mise en relation directe entre un titulaire de droits, des organismes de formation et des financeurs tiers (employeurs ou autres). Les employeurs peuvent effectuer des abondements volontaires ou obligatoires. « À fin octobre, près de 60 000 établissements (SIRET) se sont habilités. La tendance moyenne des dotations augmente, avec des abondements volontaires autour de 2 000 €, preuve de l'engagement des entreprises pour former leurs salariés », poursuit Laure Manoukian. Par ailleurs, le site a été co-construit, en termes d'expérience utilisateurs, avec un panel d'entreprises. « Nous avons élaboré avec elles tout le parcours utilisateur, elles ont testé tous les écrans. Au final, les écrans sont faciles d'accès, avec une fluidité de navigation optimum. Des versions évolutives sortent régulièrement. Nous sommes dans une démarche d'amélioration continue », conclut Laure Manoukian.



Page d'accueil de l'espace des Employeurs et des Financeurs



Connexion au compte formation CDC

## Les OPS face à la crise

Depuis le début de la crise sanitaire, les organismes de protection sociale agissent pour répondre en urgence aux mesures mises en place par le gouvernement. Des actions coordonnées avec le GIP-MDS.



**Bintou Boité**

Directrice  
des Maîtrises d'ouvrage  
métier à la CNAM

« Dès le mois de mars, la CNAM a créé un service déclaratif pour les arrêts liés aux gardes d'enfants. Ce service a vite été décliné sur net-entreprises.fr, en mode upload, pour en faciliter l'usage par les grandes entreprises. Il a aussi été utilisé pour les agents contractuels de la Fonction Publique. La collaboration avec le GIP-MDS s'est prolongée dans nos actions d'information sur l'ensemble des mesures dérogatoires auprès des employeurs. Les messages sont créés par la CNAM, et le GIP-MDS les diffuse via l'envoi de push mails. Nous continuons d'utiliser ce canal, au fil des annonces et de leurs évolutions, car il permet de toucher très rapidement un grand nombre d'employeurs. La mise en place des nouveaux services, fin mars, a été très rapide, malgré le contexte. La coordination entre la CNAM, la Direction de la Sécurité sociale (DSS) et le GIP-MDS reste efficace et facilitatrice dans cette période de grande réactivité. »



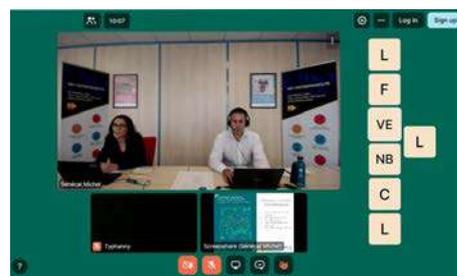
**Nicolas Delaforge**

Directeur  
de la Relation Cotisant  
à l'Acoss

« Côté Urssaf, nous intervenons principalement sur les reports de paiement des cotisations ou encore les déclarations de mesures d'exonération et d'aide au paiement. Cela induit un accompagnement des déclarants, mais aussi des éditeurs qui doivent implémenter très rapidement ces changements dans les logiciels. Pour les déclarants, nous collaborons avec le GIP-MDS et la DSS pour la création et l'envoi de messages sur ces mesures. Le but étant de maintenir la meilleure qualité déclarative possible. Il y a des mises à jour régulières de nos sites Urssaf respectifs, pour délivrer des informations identiques. Tout cela se maintient à l'heure actuelle, des dispositifs étant à nouveau initiés du fait de la seconde vague épidémique. Nous avons créé en juin dernier un site dédié, mesures-covid19.urssaf.fr, qui rassemble toutes les informations. Nous devons rester réactifs, continuer d'accompagner et mettre à jour les supports en permanence. »

## Un congrès des experts-comptables 100% digital

L'édition 2020 s'est tenue intégralement en ligne du 30 septembre au 2 octobre. Le GIP-MDS y proposait cinq webconférences : DSN, net-entreprises, compte AT/MP (avec la CNAM)... L'interview télévisée de Fleur Le Logeais sur nos services peut être revue sur notre chaîne Youtube. Après avoir surmonté un incident technique au démarrage, le CSOEC a pu se réjouir d'avoir touché des publics qui ne se déplacent pas habituellement. Le Congrès 2021 est prévu à Bordeaux du 6 au 8 octobre.



Congrès des experts comptables 100% digitalisé

## Hypervision : une meilleure détection des incidents

**Hypervision est un outil développé par le GIP-MDS et ses partenaires, pour suivre et sécuriser les flux de données qui transitent entre leurs systèmes d'information (SI).**



« Grâce à cette construction collective, tous les partenaires ont accès à l'ensemble du dispositif, avec une vision des flux en quasi temps réel. La confiance mutuelle en est renforcée », précise Youssef Kilany.

Le choix de cette solution a facilité l'adhésion au projet. « Étant reconnue par la majorité des SI de la sphère sociale, nous avons pu l'adapter pour impliquer nos différents partenaires dans le dispositif. Splunk peut récupérer des informations hétérogènes dans tous les SI, les analyser et les afficher de façon homogène pour l'ensemble des utilisateurs », poursuit Youssef Kilany.

Hypervision a été créé pour fiabiliser et optimiser les processus DSN et PAS. « Ces dispositifs véhiculent de nombreuses données entre différents SI. Il est nécessaire de surveiller ces flux afin de s'assurer que les données arrivent au bon destinataire et dans les délais », indique Youssef Kilany, Responsable du Département Architecture, Expertise & Performance au GIP-MDS. Le suivi des données garantit une bonne gestion des droits pour les assurés et permet aux OPS de se concentrer sur leur cœur de métier.

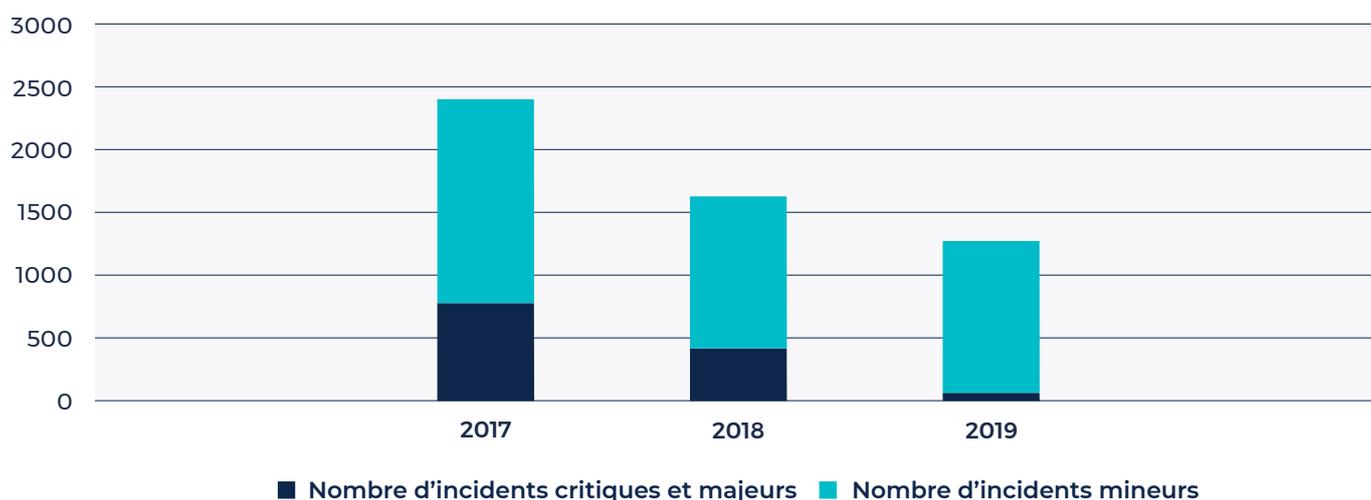
### Un projet collectif et fédérateur

Sous l'impulsion du GIP-MDS, les différents acteurs concernés (protection sociale, administration fiscale, organismes complémentaires...) ont travaillé ensemble à la création d'Hypervision en s'appuyant sur la solution Splunk.

### Un outil de contrôle Big Data

Hypervision permet de passer de la réactivité à la proactivité. « Avant, quand un problème était signalé, il fallait en rechercher la cause et l'endroit dans les différents systèmes. Avec Hypervision, il est possible de détecter les situations de blocage et donc de résoudre les anomalies avant qu'elles n'impactent les utilisateurs », ajoute Youssef Kilany. Pouvoir anticiper et intervenir, de façon stratégique, très en amont d'un incident potentiel facilite grandement la gestion de crise. Hypervision est un outil essentiel pour superviser des volumes massifs de flux. Il offre une maîtrise Big Data du système et contribue à la performance de l'architecture dans son ensemble. Il renforce aussi la capacité des services déclaratifs à supporter une puissante montée en charge. Au final, il permet à la protection sociale d'offrir un service public numérique de qualité.

### La réduction des incidents entre 2017 et 2019



# Club des Pilotes DSN Fonction Publique, une édition virtuelle réussie

**Le deuxième Club des Pilotes Fonction Publique sur la DSN s'est tenu le 5 novembre 2020, dans un format inédit, exclusivement à distance, crise sanitaire oblige.**

Le GIP-MDS a organisé cet évènement sous forme d'une succession de webinaires, favorisant l'interaction entre les participants. « *Pour qu'ils restent attentifs, nous avons découpé la journée en plusieurs thématiques et plusieurs niveaux : Débutant, Intermédiaire et Expert* », précise Ludovic Houdé, Responsable du service Pilotage DSN PASRAU au GIP-MDS.

## Un public élargi

Usuellement, le Club s'adresse aux Pilotes DSN Fonction Publique, qui s'entraînent sur la plateforme de test, pour approfondir leur connaissance et leur maîtrise du dispositif. Les modules Intermédiaire et Expert ont été conçus pour eux. Cette édition a aussi convié des employeurs concernés par l'échéance de 2022 souhaitant commencer à se tester dès début 2021. « *Ils sont dans une dynamique de préparation et de questionnement. Nous avons créé le module Débutant pour les rassurer et leur donner un maximum d'informations* », indique Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS.

130 participants, issus des fonctions publiques hospitalière et territoriale, ont suivi cette journée. Un taux de participation équivalent aux réunions physiques du Club.

Côté organismes, étaient présents, la Caisse des Dépôts avec des représentants des trois fonds (IRCANTEC, CNRACL et RAFFP), la DGFIP, l'ACOSS, les Organismes complémentaires et des Fédérations. Le module Débutant a été introduit par un préambule de la DGAFP et de la DSS.



Présentations interactives du Club des Pilotes

## Un programme dense

Les trois modules étaient divisés en trois sessions de trente minutes, avec questions/réponses. « *Le format interactif a bien fonctionné, les moments d'échange ont été riches, avec des retours d'expérience plutôt positifs, et nos messages sont bien passés* », complète Guillaume Cosneau, Responsable du service Déploiement au GIP-MDS. Les webinaires seront disponibles en replay sur la chaîne YouTube du GIP-MDS.



## Programme

### Débutant - Prise en main :

- Comment se familiariser avec la DSN ?
- Comment bien entrer en DSN ?
- Comment la DSN interagit avec votre quotidien professionnel ?

### Intermédiaire - Principes fondamentaux :

- Comment bien déclarer ses agents en DSN ?
- Comment bien déclarer les rémunérations de ses agents en DSN ?
- Comment corriger une erreur déclarative ?

### Expert - Sujets plus spécifiques :

- Comment déclarer mes cotisations aux 3 fonds retraite complémentaire (CNRACL, IRCANTEC, RAFFP) ?
- FPH : Comment déclarer mon personnel médical ?
- FPT : Comment déclarer certains cas particuliers ?

# Les Rencontres Extra, à portée de clic !

**Les Comités Régionaux organisent les Rencontres Extra en webinaires, du 15 novembre au 15 décembre, partout en France.**

« Le contexte sanitaire nécessite de réinventer le format de cet événement », annonce Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la qualité au GIP-MDS. « Même à distance, nous préservons l'essence de ces Rencontres : réunir les interlocuteurs locaux des collectivités et des entreprises en région, et humaniser un projet dématérialisé », complète Didier Kuhn, Responsable Animation Réseaux au GIP-MDS. Avec deux objectifs : l'accompagnement des collectivités territoriales dans la DSN pour la Fonction Publique et le suivi des entreprises et des tiers-déclarants déjà en DSN, souhaitant poursuivre ces rendez-vous, pour améliorer leur utilisation du dispositif.

## Maintenir le lien sur le terrain

Tous les acteurs de la DSN accompagnent les collectivités aux côtés des Centres de Gestion (CDG), des délégations régionales du CNFPT et des interlocuteurs locaux de la CDC. Le but est de les aider dans leur entrée en DSN au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et d'informer celles concernées par l'échéance de 2022 qui veulent commencer à se préparer. « Nous reprenons les fondamentaux de la DSN et ce qui a permis sa réussite dans le secteur privé : se baser sur les pratiques de paie, tout en adaptant certaines consignes aux spécificités de la Fonction Publique », précise Didier Kuhn.

## Extraits d'événements en région

« Une présentation pour les collectivités prévue en mai, avec l'Urssaf et la Carsat, puis reportée au 1<sup>er</sup> octobre, a connu un vif succès avec plus de 100 participants. Élaborer un protocole sanitaire, validé par la préfecture du Var, a demandé un travail supplémentaire. Cette réussite est le fruit d'un ouvrage collectif en collaboration étroite avec la CPAM du Var notamment. »

**Alain Belaid,**  
Animateur Comité Régional PACA

« À la demande du CNFPT, les comités régionaux de Rhône-Alpes et d'Auvergne ont organisé une session de formation pour les collectivités territoriales, du 24 septembre au 5 novembre. Le travail à distance n'a pas été un frein. La CPAM, la Carsat, Pôle Emploi, l'Urssaf, membres du comité régional Rhône-Alpes, ont collaboré et contribué à la réussite de cette formation, suivie par 286 personnes. »

**Christiane Goulouzelle,**  
Animatrice Comité Régional Rhône-Alpes

« Un premier rendez-vous avec le CNFPT a eu lieu mi-février 2020. Deux journées en présentiel étaient prévues en septembre. Le CNFPT, organisateur de l'événement, et les comités normands ont été très réactifs pour adapter la présentation en webinaire. La présence des différents organismes a permis de répondre à la majorité des questions, tout en dynamisant les échanges. Les 130 participants ont apprécié les interventions. »

**Géraldine Salomon,**  
Animatrice Comité Régional Normandie

« Le Comité Bretagne a co-organisé avec les CDG, trois rencontres. 202 participants ont pu les suivre en format présentiel puis en webinaire du fait du contexte sanitaire. »

**Arnaud BOURDON,**  
Animateur Comité Régional Bretagne